



Conséquence d'un retrait de plainte

Par **JeanPhilippe22**, le **14/02/2013** à **20:31**

Bonjour à tous,

Voilà, j'ai déposé une plainte contre x il y a 3-4 ans pour agression avec itt de plus de 8 jours.

Aujourd'hui ma situation a changé et j'ai retiré ma plainte il y a quelques mois. En parallèle cette situation qui avait stagné depuis plusieurs années a apparemment évolué récemment car le procureur souhaite continuer les poursuites et cela aura lieu en correctionnelle à priori.

Ma question est la suivante : Est ce que le fait d'avoir retiré ma plainte va changer quoi que ce soit dans la suite des événements ?

J'entends par là ma présence au tribunal et plus précisément mon nom et mon adresse seront il malgré tout transmis à l'agresseur. (car un seul est finalement identifié sur une douzaine)

Merci par avance